



Le projet **mutualiste**, entre l'individuel et le collectif

Thierry Beaudet, membre du Bureau national de la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN), a participé au séminaire « Economie sociale et droits de l'Homme : dynamiques et défis ? » organisé en juin 2008 par la Ligue des droits de l'Homme. Hommes & Libertés lui a proposé d'approfondir certaines pistes de réflexion ouvertes lors de cette rencontre, notamment la question de l'articulation entre logique collective et droits individuels. Interview par Marie Cévé *, animatrice de cette journée.



Il faut savoir prendre en compte ce souhait d'être reconnu, respecté dans son identité, sa particularité. C'est tout le défi de concilier droits individuels et protection collective.

©DR

Marie Cévé (M.C.) (H&L) : Dans quelle mesure les termes de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont des termes chers à la LDH, résonnent aussi pour une mutuelle santé telle que la MGEN ?

Thierry Beaudet (T.B.) : Un dirigeant mutualiste, au même titre que d'autres dirigeants, est le plus souvent accaparé par la nécessité de l'action. Il lui est, cependant, primordial de savoir marquer un temps de réflexion pour formuler et expliquer le sens de cette

* Pseudonyme utilisé par un membre de la LDH.

action. Il y a les mots : liberté, égalité, fraternité auxquels s'ajoute, à la MGEN, celui de solidarité. Et il y a les actes. Un projet de transformation sociale comme le nôtre, porté par des valeurs, doit se traduire dans notre mode de fonctionnement, dans notre organisation, mais aussi dans notre offre santé et prévoyance, ainsi que dans le service rendu à nos adhérents. Pour le défendre, il est nécessaire d'accomplir un aller-retour permanent entre la pensée, la pratique et l'action. C'est la valeur de solidarité qui,

depuis soixante ans, constitue le cœur de notre projet mutualiste. Solidarité pour protéger contre les aléas de la vie l'ensemble de notre communauté d'adhérents, quels que soient leur âge, leur activité professionnelle ou leur revenu, avec une attention particulière portée aux plus fragiles. Solidarité aussi pour défendre un modèle de protection sociale basée sur l'accès, pour tous, à des soins de qualité. Mais si l'on revient au triptyque républicain, liberté, bien sûr, car les entreprises dites d'« économie sociale », et les mutuelles en particulier, sont des constructions humaines basées sur le principe de l'adhésion volontaire de femmes et d'hommes qui ont décidé librement de s'associer pour mener un projet en commun. Égalité, également, car les mutuelles proposent un projet qui articule collectif et individuel. A la MGEN, très concrètement, nous offrons à tous nos adhérents un droit égal à l'ensemble des prestations et services, sans restriction liée au revenu, à l'âge ou à l'état de santé. Nous refusons de proposer nos garanties sous forme d'options, comme le font de nombreux assureurs. Comment connaître à l'avance ses besoins en matière de santé ? Nous assurons à tous nos adhérents une protection



DOSSIER

Economie : sociale et solidaire ?

complète sans options, pour les protéger quoi qu'il arrive. Quant à la fraternité, au-delà de l'offre de notre mutuelle, elle se traduit dans les multiples actions que nous conduisons en partenariat, en France et à l'international, notamment pour la défense et le respect des droits de l'Homme, des femmes ou des personnes en situation de handicap, pour l'accès à l'éducation et aux soins.

M.C. : Vos tarifs sont basés sur une solidarité globale collective. Les jeunes publics ne préfèrent-ils pas, en raison des moindres risques auxquels ils sont exposés, aller chez les opérateurs qui proposent des tarifs plus bas ?

T.B. : Quand on choisit, pour sa complémentaire, une mutuelle ou une compagnie d'assurance, on cherche avant tout à se pré-munir face à un certain nombre d'aléas. Aujourd'hui, les citoyens, de plus en plus informés et sollicités, comparent. Quand on est jeune, en bonne santé, avec des revenus souvent modestes, il est parfaitement compréhensible d'être tenté de choisir une offre ne proposant que « l'indispensable ». Le plus souvent, il s'agit d'être bien remboursé en dentaire et en optique, les soins les plus coûteux. Cela ne signifie pas, pourtant, que cette catégorie est insensible aux valeurs portées par notre mutuelle, à l'intérêt collectif, à la protection des plus démunis. Mais se pose clairement la question des moyens.

Avec une espérance de vie qui s'allonge, le vieillissement de la population, les difficultés croissantes pour entrer dans la vie active, l'effort de solidarité qui pèse sur la jeune génération est de plus en plus lourd. Trop lourd ? Le débat est déjà lancé au sein de la MGEN. Comment continuer à faire vivre notre projet solidaire, à lui donner du sens et de la cohérence, tout en s'adaptant à ces évolutions ? C'est le thème de réflexion sur lequel nous travaillons avec notre réseau militant. Nous cher-

chons des réponses pertinentes pour créer, au sein de notre offre globale et solidaire, des espaces de modularité qui permettraient de répondre aux attentes, notamment des plus jeunes ou à des situations de vie spécifiques.

Nous devons, en effet, aujourd'hui composer avec un paysage de plus en plus concurrentiel, compagnies d'assurance, instituts de prévoyance mais aussi organismes bancaires qui ont investi ce qu'il convient désormais d'appeler « le marché » de la complémentaire santé. Nous devons répondre aux inquiétudes croissantes de nos publics confrontés, comme l'ensemble des citoyens, aux désengagements de l'assurance maladie obligatoire et aux inégalités d'accès aux soins qu'ils engendrent.

Notre offre mutualiste doit être fidèle à ses valeurs, tout en apportant des réponses innovantes aux nouveaux modèles sociaux et économiques.

M.C. : L'offre globale proposée par la MGEN à ses mutualistes n'est-elle pas menacée par ces évolutions ?

T.B. : C'est là tout l'enjeu de la réflexion conduite actuellement au sein de notre mutuelle. Notre choix est clair : nous voulons articuler « identité » et « modernité ». Nous entendons conserver nos principes de solidarité, d'offre santé/prévoyance globale, de non-discrimination, tout en proposant des réponses davantage personnalisées, pour mieux coller aux attentes et aux besoins de chacun. Nous continuerons, donc, à proposer une protection complète, mais en prenant davantage en compte les situations de vie et les parcours individuels. Nous réfléchissons, par exemple, à la prise en charge de la médecine dite « non conventionnelle » (ostéopathie, étiopathie...) à laquelle recourent de plus en plus d'adhérents. Nous avons, également, déjà commencé à travailler sur le renforcement de

© T. BEAUDET-MGEN



Thierry Beaudet : « Nous entendons promouvoir l'idée que les problématiques de santé et de prévoyance, au-delà du simple intérêt individuel et immédiat, relèvent d'un véritable projet de société. Notre défi est, aujourd'hui, d'en convaincre les plus jeunes. »

nos actions de prévention-santé et sur une meilleure responsabilisation des mutualistes dans la gestion de leur capital santé. C'est avec des réponses concrètes, en offrant des espaces de « liberté » au sein d'une offre globale, que nous réussirons à concilier intérêt collectif et parcours individuel et que nous pourrons convaincre de nouveaux publics.

M.C. : Une autre manière de dire que la liberté individuelle ne doit pas être sacrifiée au nom du collectif...

T.B. : Absolument. Nous sommes souvent piégés par le terme d'« individualisme » qui présente, selon le sens qu'on lui donne, deux facettes. L'une constitue une menace, l'autre un défi. Menace quand individualisme se mue en égoïsme, dans une vision purement consumériste, quand l'intérêt particulier prend le pas sur l'intérêt général, sur le bénéfice réciproque. Défi, en revanche, si l'on considère l'individualisme au sens « d'individuation » - pour emprunter le vocable de la Ligue des Droits de l'Homme - et qui consiste en une demande de respect de l'individu, de la personne humaine, de sa singularité. Et c'est bien la reconnaissance de



cette singularité qui est au fondement de la reconnaissance mutuelle. Elle s'illustre parfaitement dans la formule de Saint Exupéry: «*Si tu diffères de moi, loin de me lésier, tu m'enrichis.*» La crise actuelle le montre. En dépit des difficultés, les citoyens aspirent à une société éthique, durable, qui concilie responsabilité individuelle et collective. Cela doit nous rendre optimiste. Les sociétés de personnes comme les nôtres ont plus que jamais de l'avenir. Il leur faut, cependant, savoir prendre en compte ce souhait d'être reconnu, respecté dans son identité, sa particularité. C'est tout le défi de concilier droits individuels et protection collective.

M.C.: *Dans ce contexte, comment gérez-vous l'arrivée de nouveaux adhérents, peut-être moins convaincus qu'auparavant par votre mot d'ordre «notre différence = ne pas faire de différence» ?*

T.B.: La facilité consisterait, pour nous, à oublier notre spécificité ou en d'autres mots à faire «comme les autres» et à proposer une réponse individuelle de type assuranciel. Un autre écueil consisterait, également, à ne pas se poser de question et à faire le choix de l'immobilisme. Nous avons choisi l'action et l'innovation pour inviter de nouveaux adhérents à nous rejoindre et ainsi participer, les yeux ouverts, à consolider durablement notre projet solidaire. «Les yeux ouverts», parce que paradoxalement, pour emprunter à John Rawls, philosophe libéral américain, nombreux sont ceux qui considèrent que «*le voile d'ignorance*» favorise les solidarités. Qu'a contrario, les progrès scientifiques, quand ils accroissent la prévisibilité des risques santé à titre individuel, peuvent renforcer les réflexes individualistes et constituer à moyen terme une menace pour les dispositifs solidaires.

«*Je connais mes risques, me pro-*

Il s'agit, pour nous, au travers du dynamisme de notre modèle démocratique (cf. encadré) d'impliquer les adhérents dans la construction permanente d'un projet de transformation sociale.

tège en conséquence et décide de ne pas assumer la solidarité avec ceux plus exposés que moi.»

La MGEN pourrait être confrontée à cette évolution. Le mécanisme d'adhésion à notre mutuelle étant volontaire et non obligatoire, nous entendons promouvoir l'idée que les problématiques de santé et de prévoyance, au-delà du simple intérêt individuel et immédiat, relèvent d'un véritable projet de société.

Notre défi est, aujourd'hui, d'en convaincre les plus jeunes. Sur le terrain, au contact de ces futurs adhérents, nous insistons sur la spécificité de notre modèle mutualiste, sur la solidarité qui permet à chacun d'être protégé, tout au long de la vie, quels que soient ses revenus et son état de santé. Nous mettons également en avant l'efficacité de notre

offre, car valeur doit rimer avec performance. Mais, cela ne suffit pas. Au-delà, nous devons inviter à la participation. A travers l'implication de notre réseau militant, nous cherchons à montrer qu'adhérer à une mutuelle comme la MGEN ne se limite pas seulement à protéger sa santé. Il s'agit, pour nous, au travers du dynamisme de notre modèle démocratique (cf. encadré) de les impliquer dans la construction permanente d'un projet de transformation sociale. En conclusion, comme «*on ne naît pas citoyen mais on le devient en exerçant sa citoyenneté*», on ne naît pas non plus nécessairement mutualiste. En revanche, si on y est invité, en s'investissant pleinement dans le fonctionnement de sa mutuelle, on peut le devenir.

La démocratie sociale à la MGEN

La MGEN est une mutuelle nationale, régie par le Code de la mutualité. Celui-ci fixe deux obligations, celle de disposer d'un conseil d'administration national et d'une assemblée générale annuelle où les délégués des adhérents donnent leur avis et votent, notamment, les évolutions de l'offre MGEN.

La MGEN est dirigée par un Bureau national permanent composé d'élus des mutualistes. Elle n'a pas de directeur général. Dans chaque département, une «section départementale», centre de service mutualiste, assure les relations de proximité avec les adhérents. Mais une section départementale, c'est aussi un foyer de vie militante et mutualiste. En effet, bien que la mutuelle soit nationale, sont organisées tous les deux ans, et dans chaque département, des élections. Les mutualistes élisent leurs représentants pour constituer un «comité de section départemental» qui, par délégation du président et du conseil d'administration de la MGEN, assure la vie militante et mutualiste au plus près des adhérents. Trois mille personnes font ainsi un vrai travail militant de terrain. Relais de proximité avec les mutualistes, ils sont

régulièrement associés à l'élaboration de la politique générale de la MGEN. Rencontres régionales, rencontres départementales, les administrateurs nationaux débattent avec ces militants locaux des orientations stratégiques de la mutuelle. Ce processus, très itératif, permet tout au long de l'année d'associer l'ensemble de la structure militante à la construction du projet mutualiste, projet mutualiste adopté par l'assemblée générale souveraine.

Chaque année, un thème central rythme le débat militant. Cette année sera consacrée à l'examen et au réajustement du dispositif prestataire et contributif de la MGEN (pour prendre en compte l'évolution de la pyramide des âges, la situation spécifique des jeunes adhérents, les attentes en matière d'individuation...). Très concrètement, des documents de travail sont transmis aux militants qui élaborent des contributions. Celles-ci sont centralisées en région, puis travaillées en conseil d'administration. Ces travaux font l'objet de rapports présentés en assemblée générale. La MGEN dispose d'un centre de formation à destination de son réseau militant.